

**AVIS AU PUBLIC**

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite, en vue d'obtenir une autorisation pour

**la mise en place d'un mur de soutènement,  
l'aménagement d'une clôture de 1,20 mètres et  
d'un portail et l'aménagement d'une haie de 1,80 mètres  
à L-5374 Munsbach, Schlasswee, 21**

Le présent avis est affiché sur la parcelle destinée à recevoir l'implantation de la construction et à la maison communale pendant un délai de dix jours, soit

**du 17 avril 2019 jusqu'au 26 avril 2019 inclus,**

délai pendant lequel toute personne qui estime que les décisions administratives à prendre au sujet de cette demande sont susceptibles d'affecter ses droits et intérêts, pourra faire connaître ceci par écrit au Bourgmestre et présenter ses observations éventuelles.

Jean-Paul JOST  
Bourgmestre



c.s. Annick GUT  
Secrétaire communal ff.

